

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENTS NUMÉROS 2195-2, 2204-2, 2233-1 ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-2

### ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements et l'ordonnance suivants :

- Règlement numéro 2195-2 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie du parc Luigi-Pirandello, aux fins d'une cour d'école (2195) afin d'en modifier la durée* »;
- Règlement numéro 2204-2 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie du parc Ladauniversière, aux fins d'une cour d'école (2204) afin d'en modifier la durée* »;
- Règlement numéro 2233-1 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie d'un espace vert adjacent à la caserne 21, aux fins d'une cour d'école (2233) afin d'en modifier la durée* »;
- Ordonnance numéro 2144, O-2 intitulée : « *Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juin 2018* »;

Ces règlements et cette ordonnance entrent en vigueur le 12 juin 2018. Ces règlements et cette ordonnance sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 12 juin 2018.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :*  
[www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)